



**Le Syndicat National de l'Administration  
Scolaire Universitaire et des Bibliothèques**

Collèges, lycées, EREA, rectorats, DSDEN, CIO  
établissements d'enseignement supérieur,  
Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires,  
bibliothèques, Jeunesse et sports

**Section Académique de Grenoble**

Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 Grenoble Cedex 2

Secrétaire académique : Patricia MATTMANN

Référente SCO : Sandrine EYRAUD

Courriel : [snasub.fsu.grenoble@gmail.com](mailto:snasub.fsu.grenoble@gmail.com)

Grenoble, le 9 février 2026,

Le SNASUB-FSU de l'académie Grenoble  
à  
Monsieur le Recteur de l'académie de Grenoble

Objet : Report du groupe de travail prévu initialement le 5 février sur le télétravail en EPLE

Monsieur le Recteur,

Le SNASUB-FSU Grenoble s'étonne du report du groupe de travail sur le télétravail en EPLE initialement prévu le 5 février 2026 à une date bien tardive, celle du 12 mai 2026.

Notre étonnement est d'autant plus grand que la mise en œuvre de l'accord Télétravail au sein de notre ministère - signé par notre fédération syndicale - date de juin 2023, il y a près de 3 années maintenant.

Il a d'ores et déjà été appliqué dans bon nombre d'académies, y compris pour les personnels éligibles des EPLE. Et un comité de suivi ministériel a même été installé par la DGRH, comité dans lequel nous sommes représentés.

Nous nous étonnons donc de ce report alors qu'aucune procédure administrative de demande n'est offerte actuellement aux personnels des établissements scolaires ; alors qu'une circulaire académique destinée aux personnels des services existe.

Cette circulaire académique qui fixe les principes et modalités du télétravail et qui ne s'adresse qu'aux personnels exerçant en services instaure de fait une inégalité de traitement, contraire à l'esprit et à la lettre de l'accord ministériel, au détriment notamment des personnels administratifs et ITRF des EPLE. Cela ne peut plus durer très longtemps.

Nous demandons donc la publication dans les meilleurs délais d'une circulaire académique commune, intégrant l'ensemble des agents éligibles prévus par l'accord et donc celles et ceux qui exercent en EPLE.

Nous nous tenons à votre disposition pour en discuter lors d'une rencontre.

Dans l'attente d'une réponse rapide et favorable à notre demande d'égalité de traitement en la matière dans notre académie, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération respectueuse.

La Secrétaire Académique,  
P. Mattmann

La référente SCO,  
S. Eyraud

Copie :

Philippe Lalouette - co-secrétaire général du SNASUB-FSU - membre du CSA ministériel de l'Education Nationale  
François Lecoite - coordinateur FSU académie de Grenoble - membre du CSA académique